

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 19 septembre 2022 à 19h00, à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y a quorum légal.

SONT PRÉSENTS

Messieurs les conseillers Jean-Pierre Ménard, Lucien Boily et Jean-Denis Morel

SONT ABSENTS

Madame la conseillère Chantal Laporte

Monsieur le conseiller Dany Boucher

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Hendrick M. Larouche, directeur général

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Michel Bergeron, maire.

169-09-22 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture de l'ordre du jour*
3. *Résolution :*
 - 3.1. *Terrain multisports*
 - 3.2. *Paiement du décompte numéro 3 – Réfection rue Principale*
 - 3.3. *Carrière-sablière*
4. *Période de questions*
5. *Levée de l'assemblée*

170-09-22 3.1. TERRAIN MULTISPORTS

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un plan d'aménagement professionnel pour les différentes aides financières;

CONSIDÉRANT l'expertise et la connaissance du milieu par la firme recommandée;

CONSIDÉRANT l'économie réalisée due aux données existantes du projet « Cœur du village »;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

QUE le conseil municipal propose l'attribution du contrat de conception et implantation du terrain multisports à la firme EXT Conseil au montant de 17 280\$ payable selon l'avancement du projet ventilé comme suit :

Plan et devis préliminaire :	5 400\$
Plan et devis :	7 560\$
Surveillance du chantier :	4 320\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171-09-22 **3.2 PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 3 – RÉFECTION RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE l'ingénieure Mme Marie-Pierre Tremblay, de la firme WSP, recommande à la Municipalité de Lamarche de procéder au troisième paiement progressif au montant de quatre-vingt-dix-sept mille trois cent dix-neuf dollars et six sous (97 319.06\$) taxes incluses;

ATTENDU QUE ce troisième paiement correspond à la vérification des quantités sur le chantier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le personnel administratif à procéder au paiement de ce troisième décompte excluant une retenue de 10% au montant de neuf mille quatre cent quatre dollars et quatre-vingt-cinq sous (9 404.85\$) taxes exclues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-09-22 **5.3 CARRIÈRE-SABLIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'aucune carrière ne soit présente sur le territoire de Lamarche;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'envergures nécessitant une grande quantité de matériel estimé à 4500 camions sont prochainement prévus;

CONSIDÉRANT QUE la carrière projetée est adjacente aux travaux prévus;

CONSIDÉRANT les économies au niveau du transport et l'empreinte environnementale sont considérables;

CONSIDÉRANT QUE le site d'exploitation projetée se situe sur les terres intermunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT QU'un chemin d'accès est déjà présent pour accéder à la future carrière

CONSIDÉRANT QUE le site est isolé et son exploitation ne causera aucune nuisance au voisinage.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche propose :

QUE la MRC de Lac-Saint-Jean Est initialise la démarche pour l'obtention des autorisations nécessaires pour l'exploitation de la carrière sur le lot ayant le matricule 3304-76-9908 située au point géographique suivant ; 48°47'11''N 71°28'00''W.

Emplacement :



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h12 et se termine à 19h21

173-09-22 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Lucien Boily

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée. Il est 19h22.

Nous soussignés, Monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron maire

M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier